

Annales du T.-S. Rosaire

ET

Chronique du Pèlerinage

DU

Cap-de-la-Madeleine

VINGT-DEUXIEME ANNEE

Tome 11ème de la Nouvelle Série
De mai 1912 à mai 1913



Cap-de-la-Madeleine, Qué.

BX
2162
C236
A1
A613
N.S.
11
1912-13



Les Annales du T.-S. Rosaire

Bénies par Sa Sainteté le Pape Pie X

Paraissent le 1^{er} de chaque mois avec l'approbation de
l'*Ordinaire*.



Mai 1912.

Chronique du Sanctuaire

Mars 1912.—Notre “Chronique” de Février nous a ramenés aux origines du Cap de la Madeleine. Profitant des loisirs et du silence de l’hiver nous avons cru bon de faire connaître à nos lecteurs quelques uns des *gestes* de Dieu sur ce vieux Cap des Trois-Rivières. Nous avons l’intention de poursuivre cette étude, et peu à peu, selon l’ordre et la suite des âges, nous pourrions nous faire une idée au moins générale de l’*Histoire du Cap de la Madeleine*.

Aujourd’hui nous voulons présenter à nos lecteurs une liste, un peu sèche peut-être, des premiers habitants de notre paroisse. Ceux que nous nommerons ne sont pas tous des inconnus dans l’Histoire du Canada, mais beaucoup d’entre eux sont inconnus, et hélas ! il en est trop qui sont *oubliés*. C’est donc faire acte de piété patriotique que de tirer ces noms de l’oubli,

ne serait-ce que pour une heure. Car ils ont bien mérité du pays ces premiers colons qui ont engendré la nation canadienne par la pratique de l'héroïsme : l'oublier serait de l'ingratitude. Trop d'entre eux, malgré nos recherches, resteront des inconnus : mais du moins sauvons de l'oubli tous ceux dont l'histoire nous a conservé le nom. Nous devons beaucoup à ces humbles, car c'est à leur persistance et à leur courage que nous devons d'entendre le doux parler de France se berçant sur les ondes du St Laurent.

Ce qui suit est tiré surtout de l'*Album historique* des Trois-Rivières, par Benjamin Sulte, année 1881.

Le Cap reçut des colons à partir de 1644, mais comme la première organisation de ces habitants ne date que de 1651, on comprend qu'ils aient voté aux Trois Rivières en 1648.

Ce vote avait pour but de choisir un syndic pour vaquer aux affaires des habitants et représenter au Conseil leurs intentions et nécessités.

Le premier vote pour le choix d'un syndic fut pris aux Trois Rivières, devant Jacques le Neuf de la Poterie, gouverneur depuis le mois de Novembre 1645, et remplacé à l'automne de 1648.

L'élu fut le frère aîné de Jacques le Neuf, Michel le Neuf, sieur de Herrison.

Parmi ceux qui ont donné leur vote se trouvent les noms de plusieurs personnes qui avaient des terres au Cap de la Madeleine. Ce sont :

Gilles Trottier, dont la famille passa bientôt au Cap, puis à Batiscan.

Hemery Galtor, Emery Cailleteau qui s'établit au Cap en 1649.

Jean Sauvaget, qui avait une terre dans la haute-ville et une autre au Cap.

Jean Houdan, dit Gaillarbois qui, en 1649, s'établit au Cap où il fut tué par les Iroquois.

Elie Grimard dont la descendance s'est fixée au Cap.

Antoine Desrosiers qui prit une terre au Cap et après s'être échappé des mains des Iroquois devient juge de la Seigneurie de Champlain.

Etienne Pépin, sieur de Lafond qui avait une terre au Cap.

Parmi ceux qui n'ont pas voté, se trouvaient :

Bertrand Fafard, dit Laframboise, établi aux Trois-Rivières en 1637 et qui avait des terres au Cap.

Pierre Lefebvre et *Jacques Aubuchon*, qui avaient des terres au Cap.

Un dixième électeur qui ne prit pas part au vote est *Christophe Crevier*, sieur de la Mélé. Nous retrouverons souvent son nom, car il est la souche des familles *Crevier-Bellerive*, *Crevier-St François* et *Crevier-Duvernay*. Etabli aux Trois-Rivières en 1639, il y demeurait, bien que nous n'ayons aucune trace de lui entre 1643-1651.

* * *

La famille *Crevier-Bellerive* est complètement disparue du Cap de la Madeleine. Le dernier représentant de cette famille fut, dans notre paroisse :

Henriette Crevier-Bellerive femme de *Thomas Rochefort*.

Henriette baptisée en 1840, était fille de :

Edouard Crevier Bellerive et de *Victoire Toupin*.

Edouard baptisé en .. était fils de :

Jacques Crevier Bellerive et de *Marie-Charlotte Lefebvre* dit *Lacroix*.

Jacques baptisé en... était fils de :

Antoine Crevier Bellerive et de *Arceneau Marie-Joseph*.

Antoine baptisé en 1716, était fils de :

Michel Crevier Bellerive et de *Massé Angélique*.

Michel baptisé en 1680 était fils de :

Nicolas Crevier Bellerive et de *Louise Leloutre*.

Nicolas baptisé en 1641, était fils de :

Christophe Crevier, dit la *Meslée* et de *Enard Jeanne*. Cette dernière avait été baptisée en France en 1619.

Christophe Crevier était aux Trois-Rivières avant le 7 Décembre 1639, car à cette date il est parrain d'un petit sauvage baptisé, par le Père Jacques Buteux, sous le nom de *Christophore Tetibisi*. Il était boulanger, *pistor*, ainsi que son parent Charles Dizy, dit Montplaisir, un des premiers colons du Cap de la Madeleine.

Il est arrivé au pays, déjà marié à Jeanne Enard, car le P. Charles Raymbault les appelle "conjugum Rothomagensium" *époux rouennais*. Deux de ses enfants furent pris par les Iroquois et tués par ces sauvages : François, âgé de 13 ans, massacré le 28 Mai 1653, et Antoine tué à coups de couteau en 1661. Les Relations de 1661, pages 35, 36, disent de ce dernier : "Pour le petit Antoine de la Meslée, ce pauvre enfant m'a bien fait compassion, car il était devenu le valet de ces barbares, et puis ils l'ont tué à la chasse, à coups de couteau aussi."

En l'année 1655 et suivantes, *Christophe Crevier* se fait concéder l'île St Christophe, la plus grande de celles qui sont dans l'embouchure du St Maurice. Cette île avait été donnée par M. de Lauzon aux Jésuites et le supérieur de ces derniers, le P. Léonard Garreau, le 9 mars 1655 la concède à différents habitants dont *Christophe Crevier* rachète les parts.

Le *Journal des Jésuites*, au 3 Novembre 1657, cite *Christophe Crevier* comme ayant conduit des prisonniers Iroquois des Trois Rivières à Québec. Ceux-ci, au nombre de douze, avaient été capturés dans diverses escarmouches.

La famille de *Christophe Crevier* semble donc avoir été aux Trois-Rivières de 1639 à 1662, et le père mourut, semble-t-il, avant le 3 Novembre 1663. (conseil souverain I. 48.)

Benjamin Sulte, dans des notes manuscrites mises gracieusement à notre disposition, énumère, comme suit, les enfants de *Christophe Crevier* :

Jeanne (née en France ?) mariée à Pierre Boucher.

François, tué par les Iroquois.

Nicolas, dit *Bellerive*, mariée à Louise Leloutre. (c'est la souche des *Bellerive* du Cap de la Madeleine.)

Jean, dit *St François* ; marié à Marguerite Hertel.

Marguerite, mariée 4 fois. (voir Tanguay.)

Antoine, tué à coups de couteau par les Iroquois.

Marie femme de Nicolas Gatineau.

Jean-Baptiste dit *Duvernay*, marié à Anne Chorel.

* * *

Jeanne Enard, la femme de Christophe Crevier, mérite aussi nos attentions et au moins une courte notice.

Elle a été de *compairage*, je veux dire marraine, très souvent, d'après les registres des Trois-Rivières.

Son nom mérite aussi d'être cité, au mois de Juin 1655, au premier registre connu des audiences de la justice des Trois-Rivières.

“ Le 19 Juin 1655, donc, Jeanne Enard, femme de Christophe Crevier sieur de la Mélé, demanderesse, comparait contre Marie Sedillot, femme de Bertrand Fafard, dit Laframboise et exige que cette dernière lui paye la moitié d'un veau qu'elle allègue avoir gardé et nourri pendant quelques semaines sur la demande de madame Laframboise, propriétaire de l'animal. Jugement : sera livrée, à la mort du dit veau, la proportion de viande qui forme la moitié de l'amélioration qu'il a subie étant sous les soins de madame Crevier. ” (Chronique Trifluvienne, 1879, page 168.)

O lois de l'atavisme processif.....

Suivons donc *Jeanne Enard* au Cap de la Madeleine.

Dans les recensements des années 1665 et suivants on trouve que Jeanne Enard a 45 ans, 9 bêtes à cornes, 50 arpents de terre en valeur. Elle a une servante de 13 ans, Cécile Janot et un domestique de 22 ans, Jean-François. Elle tenait commerce au Cap de la Madeleine, ce qui a donné lieu à l'aventure suivante.

En 1666, Jeanne Enard, veuve de Christophe Crevier, fournit des marchandises à trois hommes qui partaient pour aller “ faire la traite aux Sat8ak ”, c.-à.-d. au lac Supérieur. Deux autres hommes se joignirent à eux étant déjà équipés d'autre part. Ces cinq hommes furent rejoints au Lac Supérieur par

quatre nouveaux arrivants avec lesquels ils s'unirent en une seule compagnie pour faire la traite en commun. Les quatre derniers arrivés se nommaient Lapointe, Teclé, Normandin et Cachelièvre, les trois derniers ayant été équipés par des fournisseurs québécois qui devaient avoir part "à la moitié des profits."

La maladie a tôt fait de faire mourir les cinq premiers arrivés au Lac Supérieur, et le "voyageur" Lapointe. Teclé, Normandin, Cachelièvre s'approprient toutes les fourrures et payent leurs fournisseurs de Québec en leur accordant la moitié de leurs trois parts de traite, tel que convenu. Restaient les six parts des décédés.

Alors intervint Jeanne Enard bien décidée à se faire rembourser les marchandises avancées aux trois voyageurs de 1666. Le jugement du Conseil Souverain lui accorde, sur les 156 robes de castor, parts des six décédés, 52 robes soit le $\frac{1}{3}$, ce qui semblait un bon profit.

Vers 1680¹ la famille de Cristophe Crevier se trouve, comme on dit, *placée*; les filles, toutes mariées, ainsi que les garçons dont l'un, Jean, va se fixer sur sa Seigneurie de St François du Lac, l'autre Jean-Baptiste devient marchand à Batiscan. Nicolas reste au Cap, ancêtre des *Crevier-Bellerive*.

Jeanne Enard quitte alors le Cap de la Madeleine pour aller demeurer à Montréal chez sa fille Marguerite, mariée en troisièmes nocés à Michel Gamelin. Elle devait avoir alors 61 ans.

J'ignore le lieu et la date de sa mort.

..*

Les notes qui précèdent forment le cadre général de la biographie de Jeanne Enard, mais que de détails nous désirerions avoir sur son caractère, ses travaux et surtout sur l'influence religieuse qu'elle a eue sur ses enfants.

Nous pouvons du moins dire que dans la lignée descendue de Jeanne Enard il est de belles âmes bien dignes des meilleurs éloges.

Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises, pouvait, en parlant d'elle, l'appeler *la grand-mère de grand-maman*, car la

grand-mère de Dame Marie Rénée de la Jemmerais était *Jeanne Crevier*, femme de Pierre Boucher et fille de *Jeanne Enard*.

Mgr Alexandre Taché, archevêque de Saint-Boniface, par plusieurs voies est, en ligne directe, apparenté avec *Jeanne Enard*, ou *Jeanne La Mêlée* du nom de son mari.

Aux premières pages de la vie de Mgr Taché par Dom Benoit se trouvent deux superbes portraits : l'un représente la figure souriante, tendre et tranquille de *Louise-Henriette de la Broquerie*, mère de l'archevêque de St Boniface. L'autre est le robuste portrait de *Pierre Boucher*, Seigneur de Boucherville, qui eût pour femme *Jeanne Crevier*, fille de Christophe Crevier et de Jeanne Enard.

Parmi les premières générations de religieuses qui suivirent la bienheureuse Marguerite Bourgeoys se trouve *Marie-Jeanne Crevier Bellerive*, dite Sœur Ste Hélène, de la Congrégation Notre-Dame. Elle était originaire du Cap de la Madeleine, fille de Nicolas Crevier-Bellerive et de Louise Leloutre, et aussi petite-fille de Jeanne Enard. (*voir plus bas page 24.*)

De ce même Nicolas Crevier-Bellerive naîtront à la quatrième génération *Joseph* et *Edouard Joseph Crevier Bellerive*, ce dernier, fondateur du Petit Séminaire de Ste Marie de Monnoir.

Vous voyez qu'il est déjà sorti quelque chose de bon du Cap de la Madeleine..

Mais ce n'est pas tout...

Nous reviendrons plus tard faire une visite à ces vieilles familles, les premières de notre paroisse. Continuons maintenant à faire connaissance avec d'autres noms dont quelques uns se liront longtemps aux registres *de chez nous*. Nous en trouvons un bon nombre dans :

L'Album de l'Histoire des Trois-Rivières que nous avons déjà cité, et qui donne une liste des signataires des premiers registres de cette ville, ainsi qu'une carte cadastrale de 1685-1709.

Nous y relevons ce qui a trait au Cap de la Madeleine.

* * *

Les signatures sont celles de :

Jacques Aubuchon, dit le *Loyal* et dit *Desalliers*, colon du Cap.

Nicolas Rivard dit *La Vigne*, capitaine de milice au Cap.

Quentin Moral, sieur de Saint-Quentin, Juge du Cap. L'île St Quentin à l'entrée du St Maurice porte son nom.

Jean Lemoyne, habitant du Cap, premier Seigneur du fief de Sainte-Marie, au bas de Batiscan.

Claude Jutrat dit Lavallée, colon du Cap et des Trois-Rivières.

Henry Derby, habitant du Cap.

Jean Cusson, notaire au Cap.

Nicolas Crevier, sieur de Bellerive, commerçant au Cap. Sa descendance porte le nom de Bellerive.

Antoine Adhémar, sieur de Saint Martin, notaire au Cap et à Champlain, Juge aux Trois-Rivières. "

Ces signatures, toutes un peu grasses, se lisent dans les actes des registres publics de 1648 à 1677.

La carte cadastrale de 1685-1709 donne les noms suivants, en portant des chenaux et en descendant vers Champlain.

Laurent Baret.

M. Lachenaye, No 69.

LeMoine. No 68.

St Cerny

Les Jésuites.

Gélinas.

Duplessis

Cayeux, (*Caillat*, et *Caya*.)

Lefebvre.

St Romain. (*Chorel de St Romain*.)

Lonval. (*Pajard dit Longval*.)

Joliet.

Les Jésuites.

M. Duplessis.

Beausoleil (*Normandin dit Beausoleil*)

Joliet.

Poisson.

Roche. (*Rochereau*)

Seigneuret.
 Les Jésuites.
 St Pierre.
 Sr. Grandmenil (*Veron de Grandmesnil*)
 M. Boucher.
 Les Dames Ursulines.
 Amond
 La Croix
 Rochereau (*Babour dit Rochereau*)
 Joliet.
 Provence (*Provencher*)
 Crevier.
 Rochereau.
 La Vve Vaudry
 La taille.
 La ploton
 Massé
 De Cormier.
 Courviile
 Provence, fils, (*Provencher*)
 Rivard (*dit Lavigne, dit Loranger.*)
 Lapierre.

Bigot	}	fief Marsolé.
Domaine		
Bigot		
G. Bigot		

J. Bigot	}	Fief d'Arthel ou L'Arbre à la Croix
Proux		
J. Bigot		
Proux		
Proux, père.		
Demarche		
Aubusson (<i>Aubuchon</i>)		
Le Sr Delir (<i>Dielle?</i>)		
Pinart		
Beaudoin		

Pour comprendre cette carte il faut se rappeler les divisions paroissiales décrétées par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 3 Mars 1722.

“ L'étendue de la paroisse de la Visitation (Champlain), située sur la dite Seigneurie (de Champlain) sera de *deux lieues un quart*, savoir, une lieue et un quart de front que contient la dite Seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief de Batiscan, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de l'Arbre à la Croix, demi lieue de front que contient le dit fief de l'Arbre à la Croix depuis Champlain, en remontant, jusqu'au fief Marsolet, et demi-lieue de front que contient aussi le dit fief de Marsolet, depuis celui de l'Arbre à la Croix, en remontant, jusqu'au fief du Cap de la Madeleine... L'étendue de la paroisse de Sainte-Marie Madeleine, située en la dite Seigneurie (Le Cap dit de la Madeleine) sera d'*une lieue et demie* de front que contient la dite seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis le fief Marsolet, en remontant le long du fleuve, jusqu'au premier des chenaux de la rivière des Trois-Rivières.” (Edits et ordonnances Vol I, page 452.)

Si je comprends bien ce texte, voici ce que nous trouvons, en remontant le fleuve depuis le fief de Batiscan :

1° La Seigneurie de *Champlain* ; largeur : *une lieue et quart* de front.

2° Le fief de *l'Arbre à la Croix* : largeur *une demi lieue* de front.

3° Le fief *Marsolet*, largeur : *une demi lieue* de front.

4° La Seigneurie du *Cap dit de la Madeleine* ; largeur de front : *une lieue et demie*, depuis le fief Marsolet jusqu'au *premier des chenaux*.

Ces mesures sont, je suppose, estimés en pieds français de l'époque 13 Mars 1722.

Si maintenant vous pouvez m'aider à mettre des noms contemporains à la place des noms de la carte cadastrale de 1685-1709, vous serez les bienvenus.

On peut cependant citer ici quelques documents antérieurs à cette date de 1685 et qui éclairent quelque peu la question.

“ Monsieur Dupré, prêtre, âgé de 35 ans, venu de France en l'année 1675 dessert la paroisse de Champlain, les *prairies Marsolet*... Les Prairies Marsolet sont distantes de deux lieues de Champlain en montant le long du grand fleuve, il y a 6 familles et 24 âmes. . Monsieur Bruslon, prêtre âgé de 35 ans venu de France en l'année 1675, dessert avec un père Récollet qui y a une résidence, les 3 Rivières, le *Cap de la Magdeleine*... le Cap de la Magdeleine est distant de Québec de 29 lieues, et une lieue des Trois-Rivières, situé le long du grand fleuve du côté du Nord. Cette paroisse a trois lieues d'étendue, il y a 31 familles et 200 âmes, il y a une chapelle de bois de 30 pieds de long et large de 16 dédiée à Ste Marie Magdeleine, sans presbytère. ” (Mandements des Evêques de Québec, Vol. I, page 122-123.)

Ces détails se précisent à l'aide de certains points de repaire généralement les mêmes et qui se retrouvent souvent dans les actes publics de l'époque.

Un point de repaire souvent mentionné, c'est la *rivière Favrelet*. Il faut actuellement grande bonne volonté pour l'appeler *rivière*, car ce n'est pas autre chose que le minuscule ruisseau qui va se jeter au fleuve après avoir contourné les *Stations* du Rosaire.

L'obligeance du R. P. Jones S. J. qui en a permis la transcription au Rev. P. Tancrede Blanchard O. M. I., nous donne occasion de citer le contract de cession des Pères Jésuites en faveur de Pierre Boucher, où se trouve le nom *Faverel*.

“ Jacques de la place procureur de la résidence de la Comp^{ie} de Jésus aux Trois-Rivières ayant à ce pouvoir du Rd Père Leonard Garreau sup. de la même résidence de la Comp^{ie} de Jésus en la nouvelle France. A tous ceux qui ces présentes verront Salut Scavoir faisons que nous avons donné et octroyé donnons et octroyons par ces présentes au sieur Boucher Gouverneur des Trois-Rivières la consistance de quatre arpents de terre de front à un quart de lieue ou environ au dessous de la rivière *fabvrel* (c'est nous qui soulignons) sur cinquante arpens de profondeur dans les bois, bornés ainsy qu'il en suit scavoir d'un côté au surouest quart d'ouest par une ligne qui court nordouest quart du nord Sud est quart de sud ou environ,

laquelle ligne fait la séparation entre les terres de Medard Chouard dit des Grosseliers et celle de la présente concession, d'autre côté au nord'est quart d'est par une ligne parallèle à la précédente et sépare la présente habitation de celle qui appartient à Mathurin Baillargeon, d'un bout au sud est quart de sud par un chemin éloigné de deux perches du bord du grand fleuve St Laurent, et plus hautes marées d'autre bout vers le nord'ouest quart du nord par une ligne parallèle au chemin laissé sur le bord du grand fleuve St Laurent et sépare les terres de la présente concession d'avec nos terres non encore concédées pour jouir par le dit Sieur Boucher lui ses hoirs et ayant cause à perpétuité en fief mouvant de notre Seigneurie du Cap de la Magdeleine par un seul hommage à la charge du revenu d'une année à chaque mutation de possesseur suivant la coutume du vevin françois enclavé en la prévosté et vicomté de Paris, car ainsi a été accordé en foy de quoi nous avons signé la présente et à ycelle apposé le cachet de notre comp^{ie} fait en notre maison de Troya-Riv.. ce neuvième mars mil six cent cinquante six.

Jacques de la Place
Léonard Garreau
Franc. le Mercier.''

Le verso de cet acte porte l'acte suivant :

“ Hiérosme Lalemant supérieur des missions de la compagnie de Jésus en la nouvelle france, scavoir faisons que sur ce qui nous a été représenté par le Sieur Boucher que la concession cy-dessus à luy faite érigée en fief selon la coutume du vevin le françois lui est trop onéreuse, portant obligation à chaque mutation de possesseur de payer le revenu d'une année : ce luy Sieur Boucher nous ayant prié de lui accorder la dite concession érigée en fief suivant la coutume de la ville, prévosté et vicomté de Paris ; veu les grandes dépenses que le dit sieur Boucher a faites pour le soutien de tout le Cap de la Madeleine contre les Iroquois et les dépenses qu'il a faites pour s'y establir n'y ayant aucunes terres désertées ny bois abattu

en tout ce qui lui a été concédé, veu d'ailleurs les mérites du dit sieur Boucher nous lui avons accordé sa demande déclarant que nous prétendons suivre la coutume de la ville, prévosté et vicomté de Paris pour le dit fief, fait à Québec

le vint septiesme aout 1660

Hierosme Lalement.

Nous pouvons donc croire que de 1644 à 1659 les colons s'établirent assez nombreux et commencèrent à le défricher.

Les Sauvages qui fréquentaient ce poste pour y apporter leurs pelleteries attirèrent ici la présence de plusieurs marchands qui trouvaient sans doute de gros profit à ces transactions.

Les Pères Jésuites eux concédaient des terres aux habitants qui désiraient s'établir sur ce cap. Entre temps il ne négligeaient pas l'instruction des Sauvages.

Mais hélas, nous le verrons bientôt, ceux-ci étaient suivis de bien près par les vendeurs de boisson forte et c'est à peine s'ils étaient à l'abri de leurs poursuites dans ce fort que les Pères Jésuites appellent une *académie de vertu*, le fort du CAP DE LA MAGDELEINE. (*Relations 1663, page 8*).

* * *

Puisque nous citons si souvent ce nom *Cap de la Magdeleine* il nous faut, avant d'aller plus loin relever quelques documents qui le concernent et parler du *personnage* dont il porte le nom.

"Le Cap de la Madeleine, primitivement connu sous le nom de *Cap des Trois-Rivières*, fut d'abord une mission de Sauvages de diverses nations converties à la vraie foi que les Jésuites amenèrent et voulurent fixer.

Ce terrain avait été donné aux Jésuites, le 20 Mars 1651, par Mr de la Ferté, abbé de la Magdeleine, au diocèse de Rouen, de l'ordre de St Augustin.

C'est en l'honneur de l'abbé de la Magdeleine qui vivait à Paris et s'intéressait beaucoup aux missions du Canada, que les Jésuites nommèrent ainsi leur résidence," c.-à-d. *promontoire du Cap de la Magdeleine*, (noms géographiques.)

Le nom complet du donateur de la Seigneurie est donc :
"Jacques de la Ferté, abbé de Ste Marie Magdeleine de Chateau-

dun, de l'ordre de St Augustin, chantre et chanoine de la Sainte Chapelle de Paris, un des Cent Associés de la Compagnie, de la Nouvello-France."

Le P. Rochemonteix dit que "La Prairie de la Magdeleine fut ainsi appelée du nom de son premier concessionnaire, Jacques de la Ferté, abbé de la Madeleine." Le Cap et la Prairie sont ainsi parents.

D'ailleurs cet abbé de la Madeleine s'est beaucoup intéressé au Canada et il fut le généreux bienfaiteur des Pères Jésuites. Ceux-ci, dans leurs *Relations*, en parlent toujours avec éloge.

Mais à part quelques traits de sa vie concernant le Canada, nous ne savons rien de l'existence de ce personnage dont le nom est sauvé de l'oubli par celui que nous portons et qui vient de lui. Il était en effet généralement connu sous le nom d'abbé de la Madeleine.

* * *

Le mois de Mars 1912 a été bien tranquille sur ce vieux Cap de la Madeleine.

Notons seulement la visite courte, mais répétée presque quotidiennement, d'un petit nombre de pèlerins venus surtout des paroisses du sud.

Notons encore le pèlerinage annuel des *navigateurs* de Champlain. Chaque année, avant de repartir, ils viennent, au nombre de 15 à 20, se confesser au Cap de la Madeleine, font chanter une grand'messe à laquelle ils assistent, puis retournent à pied à leur paroisse de Champlain.

Lorsqu'ils reviendront l'an prochain, ils retrouveront le vieux sanctuaire tout neuf. Une jolie couche de peinture d'un azur pâle en revêt presque tout l'intérieur. Elle n'est coupée de ci de là que par les invocations que nos pèlerins répètent avec ferveur, et par les dorures éclatantes des fleurs et des rosaces.

Un événement du mois de Mars 1912, dont il nous faut conserver le souvenir, c'est la profession religieuse du frère Gustave Lamarche, de la paroisse du St Esprit, dans le diocèse de Joliette.

En mars 1906, mourait ici, en odeur de sainteté, le fr. Chs. Chamberland O. M. I., le premier frère convers qui, pendant

plusieurs années, fut l'aide intelligent des différents directeurs des *Annales* du Très-Saint Rosaire.

Au lendemain de la fête de St Joseph, mars 1906, le frère Lamarche venait prendre la place de notre regretté défunt. Il a hérité de son zèle, de son savoir-faire et surtout de son attachement fervent au culte de Notre-Dame du Cap.

La maison du Cap de la Madeleine et surtout les *Annales* étaient donc à un jour de fête, le 19 Mars 1912. Ce jour là le fr. Lamarche prononça ses vœux perpétuels et devint définitivement membre de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée.

La cérémonie se fit avec tout l'éclat et la piété qui sembleraient être le privilège des noviciats et des scolasticats. Les élèves du pensionnat Notre Dame du Cap trouvèrent dans leur repertoire si varié de jolis cantiques appropriés à la circonstance, et de leurs jeunes voix innocentes chantèrent les grandeurs et les joies du triple vœu de *pauvreté, chasteté et obéissance*.

Le prédicateur, qui devait naturellement être le directeur des *Annales*, sut trouver dans la vie admirable de St Joseph le modèle parfait des vertus que ces trois vœux représentent et qu'ils sont destinés à produire.

AD MULTOS ANNOS.

NOTA BENE.

Notre article sur l'Histoire de la Baie St Antoine nous a valu un certain nombre de souscriptions à cet ouvrage. Pour se procurer ce beau volume prière est faite à nos lecteurs de s'adresser à : *L'abbé J. E. Bellemare, LA BAIE, P. Que.*

Prix : \$1.50 le volume broché
2.00 le volume relié

Frais de port : 0.25 le volume



L'Ascension de Notre-Seigneur.

La Vierge Marie

Mère de Dieu et Mère des Hommes

B

LA MÈRE DES HOMMES

Nous allons commencer, avec la livraison de mai, la deuxième partie de notre étude, sur la *Vierge Marie*.

Comme nous l'avons dit, dès le premier de nos articles, notre intention est d'avoir, dans chaque numéro de nos Annales, un article spécialement consacré à la Sainte Vierge. C'est pourquoi nous avons entrepris cette étude qui dure déjà depuis quelques années. D'autres la suivront. Mais la deuxième partie : *Marie Mère des Hommes*, retiendra notre attention pendant un temps assez long. Nous formons l'espoir que ces articles font du bien à nos lecteurs, et qu'en leur faisant mieux connaître la Sainte Vierge, ils servent aussi à la faire mieux aimer.

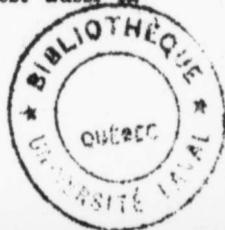
La "première partie" nous a donc rappelé le titre "unique" de Marie : elle est "la Mère de Dieu."

Pendant de long mois nous avons considéré cette vocation sublime pour mieux établir ce qui place la Sainte Vierge Marie dans une condition à part.

De là nous sommes descendus à d'autres considérations, rappelant les "privileges extraordinaires dont Marie fut gratifiée, et qui tous découlent, comme d'une source unique, du grand privilege de la "maternité divine.

La "deuxième partie," que nous abordons maintenant traitera de Marie, "mère des Hommes."

C'est que le sens de cette phrase : Marie est la "mère du Christ," ne peut être compris dans toute son amplitude qu'à la condition de dire et de comprendre que Marie est aussi la "Mère des Hommes."



Le premier titre appelle le second à cause des liens admirables et mystérieux qui nous font les "membres" du corps du Christ dont Marie est la mère bien-aimée.

Nous demandons donc une prière aux âmes qui s'intéressent à cette étude, afin que la "Mère de Dieu et des Hommes" inspire notre pensée, échauffe notre cœur et dirige notre plume pour redire ses louanges et ses titres à notre amour.

LE CATECHISME

Un jour, un aspirant au doctorat avait répondu aux examinateurs d'une manière très satisfaisante : "Vous connaissez votre droit, Monsieur, lui dit le président Garcia Moreno, mais savez-vous votre catéchisme ? Pour administrer la justice, un magistrat doit connaître avant tout la loi de Dieu." Et il interrogea l'étudiant qui resta muet : "Monsieur, lui dit gravement Garcia Moreno, vous êtes reçu docteur ; mais vous n'exercerez pas votre profession avant de savoir le catéchisme. Enfermez-vous pour l'apprendre chez les Franciscains."

RÉNÉ-BAZIN, "de l'Académie française."

LA PRIERE DES TOUT PETITS

La prière des enfants qui parlent sans comprendre, à quoi sert-elle ? disait un grincheux.

—Quand votre petite fille de quatre ans vient, le jour de votre fête, vous débiter un compliment qu'elle ne comprend pas, lui fut-il répliqué, cela vous déplaît-il ?

LA FEMME DU MORT

(*Légende Bretonne*)

(*Suite*)

Il se promet d'être plus exact le surlendemain, mais il se laissa de nouveau tromper par l'heure. Il n'avait pas fini de s'habiller que le soleil frappait aux fenêtres de sa chambre, et que son beau frère s'éloignait, à pas pressés.

Le troisième jour, il fut plus vigilant. L'aube n'avait pas blanchi qu'il était debout. En un tour de main il avait achevé sa toilette et rejoint son compagnon.

“ Te voilà prêt, s'écria celui-ci ; c'est bien, en route ! mais souviens toi de ma recommandation : Quelles que soient les personnes que tu rencontreras, ne t'arrête pas et ne dis pas un mot. ”

Au bout d'un temps de marche, ils aperçurent sur la route un homme qui portait sur les épaules une énorme botte d'ajoncs. Il avait le ventre très gros et l'aspect vigoureux, mais, en dépit de ses efforts, la botte tombait à droite, à gauche. Le malheureux suait, soufflait, s'épongeait le front, sans pouvoir avancer de trois pas, occupé qu'il était à remonter sans cesse son fardeau sur ses épaules.

En les voyant, il murmura, avec un accent de désespoir :
“ La justice de Dieu est éternelle ! ”

Ils ne répondirent ni l'un ni l'autre et continuèrent leur marche.

Le chemin les conduisit à l'entrée d'une luxuriante prairie où paissait un troupeau de bœufs et de vaches. Or, malgré que ces bêtes eussent de l'herbe jusqu'au ventre, elles étaient tellement maigres qu'elles mouraient d'inanition.

En les entendant passer, elles relevèrent la tête et se mirent à crier à l'envi : " La justice de Dieu est éternelle, mais sa bonté est infinie ! "

Ils semblèrent ne pas comprendre ces paroles et allèrent plus loin vers une lande d'affreux aspect, pleine de cailloux et de graviers, dans laquelle paissait un autre troupeau de vaches et de bœufs qui avaient l'air gras à plaisir, quoiqu'ils n'eussent à manger que de misérables touffes de bruyères. Ces animaux les regardèrent, d'un air heureux, et prononcèrent ces mots : " Nous célébrerons, pendant l'éternité, les miséricordes du Seigneur ! "

Tous les deux détournèrent la tête, afin de ne pas répondre.

Au bout du chemin ils atteignirent le rivage d'une vaste mer.

Sur les eaux qui brillaient, ainsi qu'un miroir d'émeraude, sous les rayons du soleil, on avait tendu un fil aussi mince et aussi fragile qu'un cheveu et qui finissait loin, loin, Dieu sait où. Pour traverser la mer, il fallait passer par là, car il n'y avait pas d'autre moyen.

" Allons, beau frère, déclara le mort, voilà le terme de notre voyage. Il s'agit de franchir ce pont. Si tu l'oses, suis moi : sinon, attends moi là jusqu'au soir. "

Le jeune homme qui tremblait de frayeur préféra attendre, tandis que son compagnon s'avavançait sur le fil avec autant de sûreté que sur une route large de douze pieds.

A la nuit tombante, ce dernier était de retour, le visage rayonnant d'une joie qui le transfigurait. En rentrant à la maison, il consentit à satisfaire une curiosité justement excitée.

" Je conçois, beau-frère, dit-il, que tu sois curieux de savoir la signification des choses étonnantes dont tu as été le témoin. Ecoute. L'homme que tu as vu, succombant sous sa botte de lande, était un malheureux ivrogne que la justice de Dieu a condamné à la damnation éternelle. Pendant sa vie, il a su porter le fardeau de son ignominieuse passion ; il faudra maintenant qu'il sache porter, pour toujours, le fardeau que Dieu lui a imposé sur les épaules.

Les bœufs et les vaches maigres qui paissaient dans le pré d'herbes abondantes étaient des gens fortunés qui avaient fait le bien sur la terre, mais pas suffisamment au gré de Dieu qui

exige que le riche donne son superflu aux malheureux. Ils sont aujourd'hui dans le Purgatoire. Cette herbe à laquelle ils touchent, sans en profiter, rappelle les nombreuses richesses dont ils furent gratifiés et qui ne leur sont d'aucune utilité dans l'autre vie.

Les vaches et les bœufs gras dans la lande stérile étaient des personnes charitables qui, malgré la pénurie de leurs ressources, trouvèrent moyen d'obliger leurs semblables. Elles ont à peine touché aux flammes du purgatoire qu'elles s'apprêtent déjà à monter au ciel. Les paroles sentencieuses dont les uns et les autres, l'homme à la botte de lande, les bœufs et les vaches maigres, les bœufs et les vaches gras nous ont salués et qui ne souffraient pas de réplique, disaient leur état d'âme à tous et s'appliquaient à leur situation.

Quant à moi, beau-frère, j'ai à te dire à toi et à ta sœur le plus grand merci. Pendant que je vécus sur la terre, je ne fus pas, hélas ! le meilleur des époux. Dieu sans doute pardonna à ma contrition, à l'heure de la mort, mais l'entrée du paradis me fut interdite, aussi longtemps que je ne trouverais pas une jeune fille vivante qui consentit à m'épouser, et un jeune homme également vivant qui m'accompagnât jusqu'à la porte des Béatitudes. Ta sœur et toi vous avez été mes sauveurs, elle en me donnant sa main, et toi en me suivant jusqu'à cette mer qui protège l'accès du ciel. Pour la première fois, j'ai réussi à franchir le fil qui sert de pont et j'ai été choisi enfin ma place là-bas. Je vous y donne à tous les deux rendez vous à votre tour. A bientôt !”

Le mort s'évanouit ainsi qu'un songe aux regards du jeune homme, et celui ci s'empressa de rentrer au château, pour raconter à sa sœur les merveilles qu'il avait vues et entendues.

Trois jours-n'étaient pas écoulés qu'ils mouraient l'un et l'autre. Ils portaient au rendez-vous qui leur était fixé et franchissaient le fil tendu sur la mer.

Dans le ciel où ils sont maintenant, ils ont appris combien Dieu a de miséricorde pour quiconque sauve une âme.

CONTÉ PAR YVES LE GAC, DE SAINT YVI.



Les deux Sœurs Sainte-Helene

— —
C - N - D.
— —

Nous rappelons dans notre " Chronique " le nom de *Christophe Crevier* et de sa femme *Jeanne Enard*.

Deux de leurs petites filles moururent membres de la belle Congrégation de Notre-Dame, fondée au Canada par la Vénérable Mère Marguerite Bourgeoys.

Filles des mêmes parents, sœurs de sang et de profession religieuse, elles portèrent en religion le même nom : Sœur SAINTE-HÉLÈNE.

Nous devons les notes qui suivent à l'extrême obligeance d'une sœur de la Congrégation Notre Dame, très intéressée aux œuvres de Notre Dame du Cap et qui avec une délicate attention met à notre service le résultat de ses longues recherches sur l'histoire de notre pays.

Que Notre Dame du Cap le lui rende en abondantes bénédictions.

I

Notre sœur Marie Crevier dite Sainte Hélène, née en 1665, décéda en 1711, âgé de 46 ans. Sa sœur, Marie Jeanne, plus jeune qu'elle de vingt-quatre ans, la suivit dans notre institut, dans le même nom de religion.

Monsieur Christophe Crevier, grand-père de nos sœurs, s'était marié à Rouen avec Jeanne Enard, et arriva à Québec vers 1638. Dès 1639, il était établi à Trois-Rivières. En 1652, une de ses filles, Jeanne épousa le gouverneur, Pierre Boucher, qui passa à son beau-frère, Jean Crevier sa seigneurie Saint François du Lac. La plus grande des îles situées dans les bouches du Saint-Maurice fut acquise par M. Christophe Crevier des Révérends Pères Jésuites, et nommée en son honneur, île Saint

Christophe. En 1681, Jean Crevier, sieur de Saint François du Lac commençait le défrichement de sa seigneurie ; on y comptait sept ménages et trente-huit âmes. Des abénaquis y résidaient depuis 1678, et étaient desservis par un missionnaire. Le fort du seigneur était sur une île de la rivière Saint-François, on y entretenait une forte garnison, et il y avait une chapelle privée. En 1690, les Iroquois surprirent le village, massacrèrent presque tous les habitants, y compris M. Jean Crevier, et brûlèrent le fort.

Ce fut vers cette époque qu'eût lieu la triple expédition contre les Anglais, sous M. de Frontenac. Pendant que les Lemoigne, Le Ber et d'Ailleboust, se distinguaient dans le parti de Montréal vers Corlar, (Shenectady), que M. de Portneuf conduisait son armée de Québec vers Casco Bay, le parti des Trois-Rivières, destiné à attaquer Salmon Falls, fut mis sous la direction de François Hertel, sieur de la Frenière, allié aux Crevier. "Après une marche de deux mois, on arriva devant "Salmon Falls, au bord de la mer et la place fut emportée d'assaut, on réduisit les maisons en cendres, et les Canadiens "opéraient leur retraite, lorsque des troupes anglaises les attaquèrent. Zacharie François Hertel, fils de François de la Frenière, eut le genou brisé d'un coup de fusil. Deux autres "enfants de Hertel l'accompagnaient, avec deux de ses parents "dont l'un, fils de Jean Crevier, seigneur de Saint François du Lac, reçut la mort en combattant, un autre jeune homme, "neveu de Hertel, fils de Nicolas Gatineau, était de l'expédition, c'est lui qui porta à Québec, la nouvelle du succès remporté." En 1700, M. Hertel donna aux abénaquis de Saint-François, les terres qu'il possède encore aujourd'hui. Le frère de nos sœurs Crevier de Bellerive nommé Michel, s'établit au "Cap de la Madeleine et épousa Angélique Massé. Leurs trois sœurs, Marguerite, Catherine et Madeleine furent Mde Baudet, Mde DeSerre et Mde Lamorille Lemaitre :

De Michel Crevier	Marie-Joseph mariée à Etienne Gélinas. M. Charlotte mariée à Louis Champoux. M. Antoine mariée à Jos. Arsenault.	Neveu et nièces de nos sœurs
Bellerive et d'Angélique Massé,		
naquirent :		

De Antoine Crevier et M. Joseph Arsenault, naquirent plusieurs filles qui s'allièrent aux familles Lefèvre, Massé, Gignac, Vivier, et un fils, Antoine marié à Françoise Chevretils.

De Antoine Crevier-Bellerive, petit neveu de sœur Sainte-Hélène, marié à Françoise Chevretils dit Belisle, naquirent "au Cap de la Madeleine," M. Crevier, vicaire général du diocèse de Saint Hyacinthe et son frère, prêtre du même diocèse ; ces deux messieurs se trouvent arrièrè petits neveux de nos sœurs.

Elle est marquée au "37ème décès de la Congrégation Notre-Dame."

II

SŒUR MARIE JEANNE CREVIER DE BELLERIVE,
DITE SAINTE-HÉLÈNE

Marie-Jeanne Crevier était la cinquième enfant de Nicolas Crevier dit Bellerive, et de Louise Leloutre ; elle fut baptisée à Sorel, en 1689, vingt-quatre ans après sa sœur aînée, quoiqu'il n'y ait que quatre enfants, entre elles deux : il y eut jusqu'à sept ans d'intervalle entre les baptêmes de la famille Crevier, vu les absences fréquentes et prolongées du père, qui fut militaire et l'un des braves défenseurs du pays. La petite Marie-Jeanne n'avait qu'un an lorsque plusieurs membres de sa famille furent victimes de leur dévouement pour la colonie dans l'expédition de 1690, contre Salmon Falls, dans le New-Hampshire. Le deuil profond où furent alors plongés les Crevier et les Hertel influa sur son genre d'éducation, elle fut élevée d'une manière grave et sérieuse. On lui inspira de bonheur la piété, le dévouement et la charité surtout envers les morts. Aussi, sa sœur étant décédée dans notre Communauté en 1711, elle résolut de la remplacer ; et on lui donna le même nom de religion : Sœur Sainte-Hélène. Elle mourut le février 1726, âgée de trente sept ans.

Les tantes de nos sœurs Crevier s'étant alliées aux Boucher, Hertel, Gaultier de Verendrye, elles se trouvent parentes de plusieurs prêtres. et d'un grand nombre de religieuses appartenant à ces familles : Rev. Nicolas Boucher de Boucherville ;

Rev. J. Bte Gaultier de la Verendrye ; Mères St^e Hélène, St-Ignace, St Pierre et de la Présentation, Ursulines ; Sœur Boucher, Hospitalière de Québec, nos deux sœurs de Boucherville (St^e Monique) ; Madame d'Youville, fondatrice des Sœurs Grises de Montréal.

Elle est marquée au "55ème décès" de la Congrégation Notre-Dame.

A ceux qui pleurent.

Quand j'ai traversé la vallée,
Un oiseau chantait sur son nid,
Ses petits, sa chère couvée,
Venaient de mourir dans la nuit ;
Cependant il chantait l'aurore !
Pauvre mère, ne pleurez pas,
A qui perd tout, Dieu reste encore,
Dieu là-haut, l'espoir ici-bas.

A. DE MUSSET.

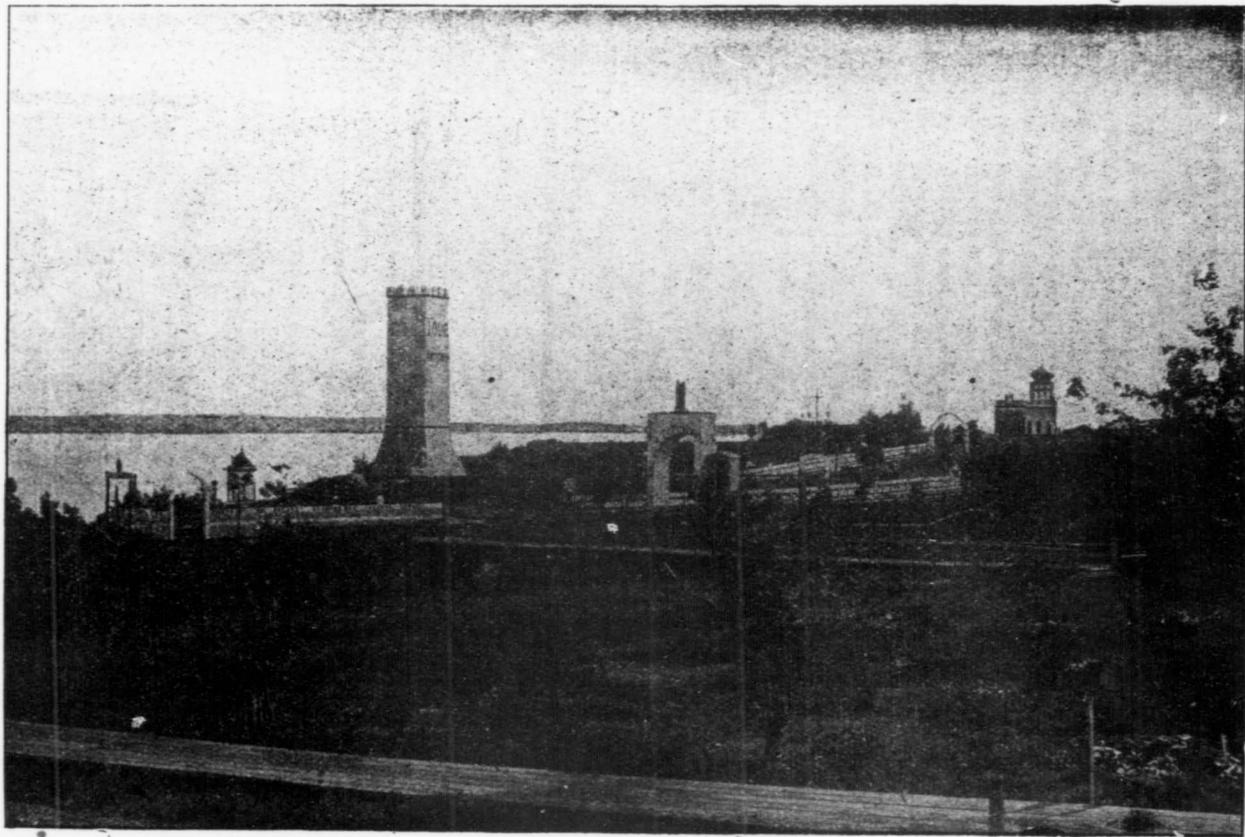




LE CHEMIN DE LA CROIX

OFFRANDES reçues pour la restauration du CHE-
MIN DE LA CROIX, jusqu'au 25 Mars 1912.

Madeline Richard, St Isidore : 30cts.
Dame William Smith, Anthony : \$2.00.
Anonyme, Parisville : \$3.00
W. Gaspard Michaud, Ballston : 40cts.
Dame R. Thibaudeau, Montréal ; \$2.10.
D. H. W. Coteau Station : 25cts.
Abonné. La Broquerie : 50cts.
Anonyme, Montréal : \$1.00.
Anonyme, Shawenegan : 25cts.
Abonné, Québec : 50cts.
Dame D. Benoit, La Baie : 50cts.
Dame J. H. Samson, Berlin : 50cts.
Dame Aimé Montambault, Bécancour : \$1.00.



Chemin de la Croix dont on va restaurer les Stations, Cap de la Madeleine.



Revue Canadienne : Sommaire de Mars 1912. *Henri Gauthier* : Saint-Sulpice au Canada. *Hector Filiatrault* : Louis Gillet. *John M. Clarke* : Le tricentenaire Micmac. *Emile Chartier* : Le mouvement des idées. *Thomas Chapais* : A travers les faits et les œuvres. *Elie J. Audais* : Chronique des Revues.

Bulletin des Recherches Historiques. Sommaire Janvier 1912. Les docteurs *Rientord*, père et fils. L'établissement des Récollets à l'*Isle Percée*: 1673-1690. Le fromage raffiné. *Glanures canadienne*.

J. Vaudon : *La Paroisse*. Discours choisis de nos orateurs. Tome I *L'installation dans la paroisse. La Prise de possession. Pour les prêtres de la paroisse, 1 vol. in-80 écu. Prix : 4 francs. BLOUD et CIR, éditeurs, 7, place Saint Sulpice, Paris (VI^e),*

Ce nouveau recueil de discours choisis à l'usage des prédicateurs sera, nous n'en doutons pas, reçu avec faveur dans notre clergé. Le prêtre, en effet, trop souvent et malgré lui, est distrait de l'étude, entravé dans ses recherches ; tout absorbé par les occupations du sacré ministère. Littéralement, le temps lui manque. C'est donc lui rendre un éminent service que de disposer à portée de sa main, des matériaux dispersés en cent volumes, difficiles à rassembler, et qu'il n'aura plus qu'à mettre en œuvre. L'essai en a d'ailleurs été fait maintes fois. Mais les collections établies dans ce but ont singulièrement vieilli. M. Vaudon, ancien supérieur de grand séminaire et prédicateur expérimenté, semblait tout désigné pour renouveler, dans les meilleures conditions, la tentative. Disons qu'il y a pleinement réussi. Non seulement il nous donne ici des discours nouveaux, mais il les dispose dans un ordre original.

Souhaitons que cette très précieuse collection de la *Parole catholique* se développe rapidement selon le vaste plan que l'auteur en trace au début du présent volume.

* * *

Dequin et Ledieu. *Mon grand catéchisme, Manuel d'instruction et de formation chrétiennes.* Prix : 2 fr. 50. BLOUD et CIE, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Voici un excellent volume. Il est honoré d'une très élogieuse lettre de Mgr Péchenard, évêque de Soissons, et ses auteurs l'ont bien mérité, car, à l'avantage habituel d'un exposé de la doctrine chrétienne, leur livre joint celui de profiter, au point de vue pédagogique, de tous les progrès réalisés dans les livres classiques modernes.

Mon grand catéchisme est distribué en trois parties et en 55 leçons :

Première partie ; *Dieu et sa loi* (20 leçons) ;

Deuxième partie ; *Jésus-Christ et l'Eglise* (16 leçons) ;

Troisième partie ; *La vie surnaturelle* (19 leçons).

Chaque leçon comprend :

1° Un *précis doctrinal* ;

2° Un *questionnaire* analytique.

3° Un *développement* et des *explications* ;

4° Un *essai d'éducation du sentiment religieux* (formation à l'esprit de foi et à la piété) etc....

* * *

Le divin Crucifié. Sommaire de février. *Arthur Loth* : Le Sang divin. *Emmanuel Faure* : La Sainte Face, *R. P. Bernard* : Pages de Bossuet. *Abbé Chs. Cordonnier* : Le Crucifix et le Tabernacle, etc... abonnements : 70 centimes ; 228, Boulevard Péreire, Paris, France.

* * *

Bulletin du Parler Français. Sommaire de février 1912. *Gustave Zidler* : Nos plus belles victoires. *Leo Pelland* : Pour le Congrès. *The monodie Man* : Le Canada et la langue française. *Charles Gill* : Le Cap Eternité. *V. P. Jutras* : La maison de mon grand-père. Lexique canadien-français. Livres. Sarclures.

* * *

La Réponse. Sommaire de Mars 1912. *E. Duplessy* : Etienne Dolet. *J. Previeux* : Les missionnaires et la civilisation. *E. Duplessy* : L'accord franco-allemand sur les miracles de Lourdes. *J. Ph. Richl* : Les deux vieux. *E. Duplessy* : de plus en plus fort. Coups de ciseaux apologétiques.



Sainte-Anne



Prières et Actions de Graces

AVIS IMPORTANT :—Les personnes qui désirent la publication de leurs actions de grâces sont priées de les écrire sur une feuille séparée, et de n'écrire que sur un seul côté de la feuille.

St Barnabé : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour 4 ou 5 grâces obtenues, et de l'ouvrage constant pour un homme.—L. Bellemare.—Pointe du Lac : Je remercie N. D. du T. S. Rosaire pour grâces spirituelles et temporelles, obtenues après 3 neuvaines de messes et promesse de publication.—Kamouraska : Je vous adresse \$1.00 promise par Dame V. Lauzier, pour faveur obtenue avec promesse de publier.—St David : Je viens payer mon abonnement et faire publier ma reconnaissance envers N. D. du Cap pour deux grandes grâces obtenues.—Almaville : Veuillez publier ma reconnaissance pour avoir obtenu une heureuse délivrance.—H. L.—Biddeford : Veuillez inscrire dans vos Annales mille remerciements à N. D. du St Rosaire pour faveur obtenue. off : 25cts —Abonné—Actions de grâces à Notre Dame du Saint Rosaire pour guérison obtenue après une grave accident qui a faillit couter la vie à mon mari après promesse de faire publier, mille remerciements encore une fois à cette bonne Mère.—Abonnée.—Je ne puis trouver de paroles pour exprimer ma reconnaissance envers Notre Dame du Rosaire, de tout mon cœur je lui dis : Merci ma bonne Mère.—Mme G. C.—St Jean l'Évangéliste ; Dame Nicholas Bernard a promis de faire publier dans les Annales, pour sa sœur la guérison d'un gros mal de tête après avoir promis de payer l'abonnement et avoir fait une neuvaine en l'honneur de Notre Dame du Cap.—La Baie : C'est avec joie et reconnaissance que je viens remercier Notre-Dame du Très Saint Rosaire, de la grande faveur qu'elle m'a accordée, en me guérissant d'un accès, aussi, me ferai-je un devoir d'offrir mes plus respectueux remerciements, aux bons Pères, qui ont bien voulu offrir leurs prières, à Notre-Dame du Cap, pour le prompt rétablissement de ma santé. Comme toujours, de grand cœur, je veux accomplir la promesse que j'avais faite à Notre Dame du Cap. S'il vous plaît, Révérends Pères, de bien vouloir me publier dans les Annales, auxquelles, je serai toujours une de vos abonnées.—Mme Frank Boisvert.—Pointe du Lac : Veuillez insérer dans vos Annales la guérison suivante, je souffrais depuis deux ans d'une maladie de nerfs, qu'aucun médecin ne pouvait soulager après avoir promis de faire brûler une lampe devant la Ste Vierge et de publier ma guérison sur les Annales je me sentis soulagé il y a de cela un mois et aujourd'hui je suis guéri.—Moïse Gravel.—Nicolet : C'est avec amour et reconnaissance que je viens m'acquitter de ma promesse de faire publier dans vos Annales, guérison pour une maladie bien grave dont je suis parfaitement guérie avec promesse de 50cts.—St Elie de Caxton : Je remercie de tout mon cœur Notre Dame du Très Saint Rosaire pour avoir guéri mon mari d'une névralgie dans la tête après pro-

messe de faire inscrire dans les Annales.—St Etienne : Veuillez s'il vous plaît inscrire dans vos Annales du T. S. R. la guérison de mou mari d'une inflammation de cerveau, après promesse faite à N. D. du St Rosaire de faire un pèlerinage, il fut guéri, une autre guérison ob tenue.—St Narcisse : Veuillez insérer dans vos Annales du Très St Rosaire, la guérison de ma fille qui était gravement malade et aussi mon petit garçon s'était bien brisé une main avec une égoûine en travaillant, aussitôt j'ai promis de faire publier cette guérison, mille remerciements à la Reine du Rosaire.—Abonné.—Woonsocket : Veuillez s'il vous plaît publier dans vos Annales, remerciements à N. D. du Très Saint Rosaire pour faveur obtenue, après promesse de publier.—Deschambault : J'avais la tête couverte de dartres et j'essayai toutes sortes de remèdes puis sans résultat aucun, alors je me jettai entre les bras de Notre Dame du Très St Rosaire et j'ai promis de le faire publier dans son Annale si je guérissais, maintenant je suis parfaitement guérie, mille remerciements à cette bonne mère.—Armandine Paquet.—Trois-Rivières : Mille remerciements à Notre-Dame du Très Saint Rosaire, pour guérison obtenue. Je lui demande de nouvelles faveurs, promesse de faire publier.—Montmagny : S'il vous plaît inscrire dans vos Annales une faveur obtenue avec promesse de le faire publier.—A. L.—St Narcisse : Je viens remplir ma promesse de faire publier dans les Annales si j'obtenais la grâce d'avoir une heureuse maladie, j'ai été exaucée, remerciements à N. D. du Rosaire, et je me recommande à vos prières pour des grâces particulières.—Abonné.—Batiscan : Veuillez s'il vous plaît faire inscrire dans vos Annales ma reconnaissance et mes remerciements sans nombre à Notre Dame du Rosaire pour un succès obtenu après promesse de m'abonner à ses Annales et de faire publier ce que j'ai bien négligé. Pardon à la Très Sainte Vierge d'avoir retardé de m'acquitter de cette dette de reconnaissance, et lui demande de bien vouloir m'accorder des nouvelles faveurs —Je ne puis assez remercier N. D. du T. S. Rosaire d'avoir guérie ma petite fille qui était malade depuis sa naissance ; elle a commencé à prendre du mieux après avoir promis de faire insérer sa guérison dans les Annales et une offrande de 10 centins et aujourd'hui elle est en parfaite santé, honneur, louange et gloire à celle qu'on invoque jamais en vain.—Dame F. L.—Sandy Bay : Veuillez s'il vous plaît publier dans vos Annales, remerciements à Notre Dame du Très Saint Rosaire pour plusieurs faveurs obtenues après promesse de faire publier.—Une abonnée.—Grand Mère : Mille remerciements à Notre Dame du Très Saint Rosaire, Ste Anne et St Joseph, pour faveurs obtenues après promesse de publier, je lui demande de nouvelles faveurs faveurs pour une personne qui m'intéresse beaucoup.—Abonnée.—Béarn : Veuillez inscrire ma guérison dans les Annales, off. 5cts.—St Maurice : Une personne m'a recommandée à N. D. du Cap lorsque j'étais dangereusement malade, j'ai aussitôt éprouvé une grande amélioration.—Waterville ; Off de messe basse et d'abonnement en reconnaissance de faveur obtenue.—Biddeford : Mille remerciements pour faveur obtenue, off. \$1.00.—Blanche Beaupré.—Ste Thècle : Off. d'abonnement et de messe basse pour guérison obtenue après promesse de publier dans les Annales.—Montréal : Off. \$1.68 pour faveurs obtenues avec promesse de publier dans les Annales.—Waterville ; je paie mon abonnement et 10cts pour avoir obtenu le succès de mon opération.—Dame W. G.—Fitchburg : Grand-messe pour les âmes en remerciement de grande faveur obtenue.—St Barnabé : Mille remerciements pour faveur obtenue, et demande de guérison.—C. G.—St Zénon : Je vous envoie \$2.00 en reconnaissance d'une guérison obtenue par l'intercession de Notre-Dame du Très Saint Rosaire, après la promesse de cette offrande, et de faire insérer cette faveur dans vos Annales.—St Maurice : Au mois d'août j'ai donné \$25 et vous deviez publier dans vos Annales plusieurs faveurs que j'ai obtenues, rien

de cela n'a paru seulement, \$10. pour les stations. Veuillez s'il vous plaît le publier. Je vous envoie aussi 0.15 pour orner le sanctuaire.—Dame E. L. Désilets.—Verner; Ayant bien mal aux dents depuis six jours, je promis à Notre Dame du Cap si elle guérissait mon mal, je le ferais publier dans ses Annales, aussitôt la bouche m'aboutit et je fus bien.—Veuillez publier dans vos Annales, mille remerciements à Notre Dame du Très St Rosaire, à Sainte Anne, à Saint Joseph et à Saint Antoine de Padoue pour beaucoup de grâces obtenues, je demande à notre bonne mère du ciel qu'elle veuille continuer à nous protéger et nous accorder d'autres grâces que nous sollicitons.—Dame J. L.—St Grégoire: Une abonnée remercie Notre Dame du Saint Rosaire pour guérison; après promesse de publication dans vos Annales, et cinquante centins pour basse messe.—Champlain: Une dame ayant perdu son anneau de mariage l'a retrouvé après promesse de faire insérer dans les Annales du St Rosaire et faire dire une messe.—Y. L. C.—St François du Lac: Veuillez inscrire grâces obtenues par la Ste Vierge et Ste Anne—Grondines: Veuillez publier ma guérison, celle de mon frère guéri d'un mal d'yeux, et de celle de deux autres de mes frères—Aurore Rivard.—Beauport: Off. 10cts pour guérison obtenue par l'intercession de la Ste Vierge et de St Joseph.—Dame L. G.—Montréal: Veuillez recevoir mon offrande et publier ma guérison d'un gros mal de gorge.—A. O'Rourke.—Ste Sophie de Lévrard: Off. \$1.00 pour grâce obtenue par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire.—D. G.—St Marcel: J'ai obtenu par mon abonnement la guérison d'un mal de gorge à mon mari et mon rétablissement de maladie douloureuse.—Dame J. Jalbert.—Gentilly: Off. 50cts pour le sanctuaire et publication de remerciements pour grand soulagement obtenu dans la maladie grave de mon mari.—Ste Thècle: Vous trouverez ci inclus la somme de 25 centins pour faire brûler des cierges en reconnaissance à Notre Dame du T. St Rosaire et à Ste Anne pour guérison obtenue, veuillez s'il vous plaît inscrire dans vos Annales.—Dame D. L.—Beauceville: Mon mari étant tombé gravement malade, son médecin craignant les fièvres, je promis vingt-cinq centins pour l'embellissement des stations du Rosaire si nous étions préservés d'une si terrible maladie, j'ai été exaucer, je promis aussi dix centins dans une autre occasion.—Ste Louise: Merci à Notre Dame du Rosaire pour grâce obtenue.—Dame E. P.—St Thomas de Caxton: Reconnaissance à N. D. du Rosaire pour avoir obtenu une grande grâce dont avait besoin ma famille et autres faveurs.—Dame L. Grenier.—Cap de la Madeleine: Une dame remercie N. D. du Rosaire pour la guérison d'un mal d'yeux et aussi pour la guérison de sa fille souffrant depuis plusieurs années de maladie nerveuse après promesse de publier dans les Annales et de faire dire une messe basse.—A. R.—Hospice Providence: Off. 30 cts en remerciements de règlement d'affaires très difficiles, après plusieurs neuvinnes et promesse de publication.—Dame W. Roy.—Plessisville: Delle M. L. Sèigny, remercie N. D. du Rosaire pour faveur obtenue, et en demande d'autres.—Off 25cts en remerciements à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue après promesse de publier dans les Annales.—La Tuque: Amour et remerciements à Notre Dame du Très Saint Rosaire, pour deux faveurs obtenues après promesse de publication.—Une enfant de Marie.—St Ferdinand; S'il vous plaît faites publier dans vos Annales des grandes faveurs obtenues de Notre Dame du Cap avec promesse de faire le don de \$1.00 que je vous envoie dans cette lettre espérant que cette bonne Mère continuera à m'obtenir des faveurs.—Une enfant de Marie.—Pierreville: Je viens remercier Notre Dame du T. S. Rosaire pour grâces obtenues, ci-inclus 50cts.—Une abonnée.—Une autre personne vous envoie \$3.00 pour faveur obtenue, mille remerciements.—Cap de la Madeleine: Angéline avait bien mal aux yeux le jour du pèlerinage des Dames de la paroisse. Avec ma famille

j'ai fait ce pèlerinage pour obtenir cette guérison, le soir l'enfant a ôté ses lunettes, elle est retournée au couvent et depuis trois mois elle est très bien.—Dame Jos. Loranger.—Trois-Rivières : Off. de cierges pour faveur obtenue.—Enfant de Marie.—Ste Sophie de Lévrard : Je remercie Notre Dame du Rosaire pour faveur reçue avec promesse de publier dans les Annales —Amanda Charland.—Trois-Rivières : Grand remerciements pour prompt changement dans une maladie qui semblait devoir être bien longue.—Abonnée.—Victoriaville : Mon mari a passé 2 ans $\frac{1}{2}$ sans prendre de boisson, j'ai négligé de le faire publier, je le fais aujourd'hui, pour qu'il n'en prenne plus.—Abonnée.—Bécancour : Remerciements pour heureuse délivrance et baptême de mon enfant.—Abonnée.—St Joseph de la Beauce : Off. \$5 00 pour avoir obtenu la santé à mon mari, demande d'autres faveurs.—Abonnée.—Pearson : Merci par la voix des Annales à N. D. du Rosaire et à St Antoine pour nous avoir fait retrouver une vache d'un gros prix, au commencement de la 2ème neuvaine.—E. B.—La Tuque : Off. \$1.50 par reconnaissance à N. D. du Cap pour trois faveurs obtenues et pour lui en demander d'autres.—Dame G. F. C.—La conversion de mon fils adonnée à la boisson a été obtenue par la dévotion des 15 samedis, avec promesse de publier dans les Annales et de payer mon abodnement aux Annales toute ma vie.—F.—La Tuque : Off. 10cts pour faveur obtenue.—Dame J. Lavoie.—Wotton : Amour et reconnaissance à N. D. du Cap et à St Girard pour grâce obtenue avec promesse de faire publier dans les Annales —Dame E. C. Belisle.—Montréal : Je vous adresse mon abonnement et une messe pour une grâce que j'ai obtenue et que je vous demande de publier.—Dame A. Boulanger.—Mille remerciements au Sacré Cœur et Notre Dame du St Rosaire pour de grandes grâces obtenues par son intercession, avec promesse de la faire connaître et payé une messe.—V. O. P.—Winnipeg : Remerciements à Notre Dame du Rosaire, pour mon diplôme obtenu par son intercession avec promesse de publier dans les Annales.—Mde J. A. D.—Montréal : Remerciements à Notre-Dame du St Rosaire et à St Joseph pour plusieurs faveurs obtenues avec promesse de publier, je recommande aussi à cette bonne mère, mon mari qui est adonné à la boisson, pour qu'elle le convertisse, de même que je le recommande à vos bonnes prières.—Mme J. H. T.—Mont Carmel : Madame E. S. nous envoie une \$1.00 pour deux messes basses en l'honneur de Notre Dame du Rosaire pour une maladie dangereuse qu'elle a passé heureusement, promesse de publier dans les Annales.—Grand Mère : Veuillez s'il vous plait inscrire dans vos Annales : Grandes faveurs obtenues de Notre Dame du Très Saint Rosaire, après promesse de le faire publier, remerciements à N. D. du T. S. Rosaire.—J. B. C.—Montréal : Je désire remercier la Ste Vierge par l'entremise des Annales pour le grand soulagement obtenu depuis le pèlerinage du 1er Octobre. Je souffrais d'une faiblesse au cerveau qui me rendait incapable de rien faire. A présent je puis faire une bonne journée et aisément.—Abonnée —Ci inclus 2 messes basses en remerciements à la Ste Vierge et à Ste Anne pour grâce obtenue, avec promesse de publier dans vos Annales.—Abonnée.—Pierreville : Veuillez inscrire que j'ai obtenu la guérison d'un doigt que je m'étais fait écraser.—A. Nobell.—Shoolbred : Je remercie beaucoup N. D. du Cap pour une faveur obtenue après promesse d'abonnement et de publication.—E. L.—Newport Point : Je remercie N. D. du Cap d'avoir guéri mon garçon d'une inflammation de poumons.—Joseph Albert.—Biddeford : Veuillez faire inscrire mille merci à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue, off. 25cts.—Abonnée.—St Gérard : Une abonnée remercie N. D. du Rosaire d'une guérison d'un mal de gorge, et d'une autre maladie.—St Jean des Piles : Remerciements à N. D. du Cap pour m'avoir préservée des fièvres typhoïdes.—Dame J. P. C.—Mitchell : Prière d'inscrire dans les Annales du T.

S. Rosaire, mes remerciements en l'honneur de la Reine du T. S. Rosaire pour plusieurs faveurs obtenues. — Mme V. C. — Village des Aulnaies : Ci-inclus vingt cinq cents, en reconnaissance d'une faveur obtenue avec promesse de la faire inscrire dans vos Annales. — Dame D. — Montmagny : J'envoie 10cts pour faire brûler un cierge et je remercie Notre Dame du T. S. Rosaire de m'avoir donné bien du soulagement et j'espère bien qu'elle me guérira. — Je vous envoie une piastre en reconnaissance d'un grand bienfait accordé, mille remerciements à N. D. du Rosaire, à St Antoine et aux âmes du purgatoire. — St Pierre les Becquets : Veuillez inscrire la réussite d'une affaire très importante obtenue par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire. — Meriden : Veuillez faire paraître deux grandes faveurs obtenues. — St Adelphe : Grande faveur obtenue par l'intercession de la Reine du Rosaire après promesse de publication et de messe pour les âmes. — Abonnée. — Hunterton : Merci pour plusieurs faveurs obtenues. — Abonnée : St Grégoire : Merci à N. D. du Cap pour guérison de rougeurs et d'inflammation de l'œil. — Ste Angèle : Remerciement pour faveur obtenue. — A. Allard. — Lac à la Tortue : Off. 25cts en reconnaissance pour guérison d'un grave mal d'yeux, par l'usage des roses béniètes. — F. P. — Je remercie N. D. du T. S. Rosaire pour faveur obtenue. — M. J. B. — Cap de la Madeleine : Merci à N. D. du T. S. Rosaire de m'avoir obtenu une grande grâce. — Elzéar Thérault pris d'un mal de reins s'abonne pour avoir été guérie subitement, Rosée Saintonge s'abonne pour guérison d'un mal d'yeux. — Biddeford : Off. 25cts en remerciements pour faveur obtenue. — Abonnée. — New-Hall : Off. 5cts pour publier préservation de maladie dangereuse. — Cap de la Madeleine : Remerciement pour faveur obtenue. — Ch. R. — Hull : Remerciements à Ste Marguerite pour heureuse délivrance et à St Antoine pour faveur obtenue. — O. G. — Forges Radnor : Merci pour avoir fait trouver de l'ouvrage à mon mari. — X. L. — Trois-Pistoles : Off. de messe pour faveur obtenue de St Raphaël. — Waterbury : Merci pour avoir obtenu la guérison de mon fils. — A. C. — Escoumains : Off. 25cts pour guérison d'un gros mal de gorge. — St Césaire : Merci pour guérison d'un gros mal de gorge et d'oreilles. — Abonnée. — Pointe du Lac : Remerciements pour plusieurs grâces spirituelles et temporelles. — Nashua : Remerciement pour grande faveur spirituelle obtenue. — Trois-Rivières : Remerciements pour réussite d'une affaire difficile, après promesse d'abonnement et de publication. — L. — Québec : Veuillez publier la guérison de ma fille dont l'oreille laissait couler une matière de mauvaise odeur ; elle a fait son pèlerinage et à son retour elle était tout à fait guérie. — A. Giasson. — Grand-Mère : Off. de grand-messe pour avoir obtenu ma guérison. — Dame D. L. — Yamachiche : Off. \$1.00 pour publier ma guérison et mes remerciements. — Dame A. Dufresne. — Caplan : Abonnement en reconnaissance d'avoir obtenu guérison. — Champlain : Merci pour avoir obtenu une faveur que je croyais presque impossible. — Abonnée. — Trois-Rivières : Off. 50cts pour faveur obtenue. — Arthur Grandet. — Brunswick : Off. 10cts pour publier ma reconnaissance pour guérison de rhumatisme. — Dame O. L. — Fall-River : Off. de 2 messes pour guérison obtenue. — G. B. — Racine : Off. de messe pour avoir obtenu heureuse délivrance. — Meriden : Off. de messe et neuvaïne pour deux grâces obtenues. — Abonnée. — St Marc des Carrières : Off. 25cts en reconnaissance de guérison obtenue. — M. Maud. — Ste Anne la Pérade : Off. 25cts pour publier reconnaissance de la guérison d'une blessure à l'œil. — E. D. L. — St Didace : Off. 25cts pour publier faveur obtenue. — Remerciement à St Antoine pour objet retrouvé. — M. — St Pierre les Becquets : Merci à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue. — Dame C. G. — St Joachim : Off. de messe pour faveur obtenue. — Dame E. R. — Trois-Rivières : Merci pour la conversion d'un pécheur et la guérison d'un malade. — Montmagny : Merci pour guérison obtenue. — Abon-

née.—Ste Angèle de Laval : Off. de messe pour faveur obtenue.—Dame J. C.—Remerciements pour faveurs obtenues.—A. M.—Chambly : Merci à St Antoine pour faveur obtenue.—St Roch de Richelieu : Off. \$1.00 en reconnaissance de la guérison de ma sœur et de la mienne.—M. L. Mathieu.—St Léonard : Off. 25cts pour guérison de dyspepsie.—Abonnée.—Montmagny : Mille remerciements pour faveur obtenue.—Yamachiche : Off. 25cts pour faveur obtenue par l'intercession de N. D. du T. S. Rosaire.—P. B.—Lachine : Off. \$1.00 pour deux messes en reconnaissance de deux faveurs obtenues.—Dame Ls. Cousineau.—Pointe du Lac : Off. 40 cts pour neuvaine en reconnaissance de plusieurs grâces obtenues.—Hébertville : Amour et reconnaissance à N. D. du St Rosaire pour guérison obtenue.—Dame E. D.—Manchester : Mille remerciements pour une faveur obtenue et pour une guérison.—Abonnée.—North Atleboro : Off. \$2.00 pour faveur obtenue avec promesse de publier.—A. D.—Grondines : Off. \$1.00 pour l'embellissement du terrain en reconnaissance d'une guérison obtenue.—Dame P. Côté.—St Barnabé : Mille remerciements pour grâce obtenue.—Delle P. D.—Calumet : Off. 50cts pour messe en reconnaissance de faveur obtenue.—Abonnée.—St Félix : Grand merci pour l'heureuse naissance de mes enfants.—Dame L. P.—Shawinigan : Veuillez recevoir \$14.00 pour faire brûler des lampes pendant un an, et \$5.00 pour l'embellissement du terrain, en reconnaissance de la guérison d'une grave maladie en faveur de ma petite fille, guérison que j'attribue à l'intercession de N. D. du Rosaire, aussi pour réussite dans mes affaires.—Abonné.—Almaville.—Merci pour guérison des fièvres typhoïdes.—Hubbell : Off. 50cts pour actions de grâces pour faveur obtenue.—Abonnée. St Simon : Merci à N. D. du Rosaire pour toutes les grâces de l'année. Dame S. Cusson.—Waterbury : Actions de grâces à N. D. du Rosaire et à St Antoine pour faveur obtenue.—D. S.—Maskinongé : Grand soulagement obtenu dans ma maladie merci.—Delle A. R.—Ste Gertrude : Off. 25cts pour avoir obtenu une heureuse maladie.—Batiscan : Off. \$2.00 pour faveur obtenue.—Dame E. T.—Rivière aux Rats : Mille remerciements pour grande grâce obtenue avec promesse d'abonnement.—Delle A. L.—Québec : Merci pour position obtenue, off. \$1.00.—Trois-Rivières : Off. 10cts pour faveur obtenue.—Dame C. S.—Remerciements pour faveurs et guérison obtenues.—E. B. B.—Ste Agathe : Off. 10cts pour avoir obtenu de faire une bonne retraite.—Dame A. B.—St Samuel : Merci pour faveur obtenue.—Abonnée.—Grondines : Off. \$1.00 pour guérison obtenue.—Abonnée.—St Joseph de Lévis : Merci pour avoir obtenu à mon mari qui s'était fait couper le poignet de pouvoir s'en servir.—Dame T. S.—Calumet : Reconnaissance pour plusieurs faveurs obtenues.—Enfant de Marie.—Maniwaki : Merci à N. de Lourdes pour guérison de rhumatismes.—N. Vaillancourt. off. 50cts.—Montréal : Remerciements pour deux faveurs obtenues.—N. Richard.—Escoumains : Off. 50cts pour la chapelle et 50cts pour abonnement pour grande grâce obtenue.—Dame S. L. (prière à cette dame de nous envoyer son nom).—Louiseville : Merci pour guérison obtenue et aussi préservation de maladie grave.—Dame N. Caron.—St Adelphe : Off. 50cts en remerciement de la guérison de ma petite fille.—Abonnée.—Montréal : Merci pour avoir obtenu ma guérison par usage des roses bénites et abonnement.—Dame F. Gauvreau.—Trois-Rivières : J'ai obtenu la guérison de ma petite fille par un pèlerinage fait au Cap.—Rosanna Turcotte.—Batiscan : Reconnaissance pour plusieurs grâces obtenues.—Dame P. Frigon.—St Marc. Off. 50cts pour les Stations en reconnaissance de grande faveur obtenue.—Dame W. M.—St Ubald : Veuillez publier ma guérison avec mes remerciements.—Dame M. Marcotte.—St Sauveur : Merci pour avoir été guéri d'un rhume très inquiétant.—Dame J. B. L.—Bécancour : Off. 25cts pour remerciement de faveur obtenue.—Enfant de Marie.—Off. \$5.00 pour guérison

obtenue.—Almaville : Merci à N. D. du Rosaire pour guérison obtenue.—H. L.—Cap de la Magdeleine : Veuillez publier que j'ai été guérie d'un mal bien inquiétant après trois neuvaines des 3 Ave.—Abonnée.—Lac à la Tortue : Veuillez publier que ma petite fille a été guérie d'un gros mal d'yeux.—Dame J. Gauthier.—St Casimir : Off. de messe pour grâces obtenues durant l'année.—Enfant de Marie.—St Maurice : Merci pour la prompte guérison de mon garçon.—Abonnée.—Saint Tite : Merci à N. D. du Rosaire pour avoir sauvé notre cheval d'un gros accident.—Abonnée.—Saint Tite : Off. \$1.00 en reconnaissance d'une faveur obtenue.—St Luc : Off. de bass messe en reconnaissance de plusieurs faveurs obtenues.—Abonnée.—Cap de la Madeleine : Mille remerciements à N. D. du Rosaire pour faveur obtenue.—Abonnée.—Grand-Mère : Off. 25cts en reconnaissance de deux grandes faveurs obtenues.—Dame E. L.—St Sauveur : Merci à N. D. du Rosaire pour guérison obtenue.—Un ouvrier.—Yamachiche : Veuillez publier mes remerciements pour faveur obtenue.—Victoriaville : Off. \$1.00 en remerciement pour position favorable obtenue.—Enfant de Marie.—Almaville : Off. 25cts pour faveur obtenue.—Dame G. Levasseur.—Ouiatchouan : Remerciements pour guérison d'un mal de tête.—Dame J. O.

NOTA BENE.

Un bon moyen de montrer votre reconnaissance pour les faveurs obtenues, c'est : ou de **vous abonner** aux Annales, ou d'abonner **quelque autre** personne, ou de vous faire **zélatrice** pour recueillir les abonnements, chaque année.

Recommandations de prières à N.-D. du T. S. Rosaire

Protection d'orphelins.....	53	Malades.....	124
Vocations.....	60	Bonne mort.....	200
Familles.....	500	Conversions.....	202
Pères et mères de familles.....	500	Grâces temporelles.....	468
Enfants, très nombreux.....		Grâces spirituelles.....	423
Jeunes gens.....	200	Emplois.....	100
Jeunes personnes.....	300	Heureux mariages.....	41
Institutrices et écoles.....	300	Succès dans entreprises.....	208
Élèves très nombreux.....		Affaires importantes.....	90
Premières communions.....	500	Intentions particulières.....	600
Infirmes.....	251	Ivrognes et blasphémateurs.....	129

Toutes les intentions sont recommandées à la Basilique du Vœu National au Sacré-Cœur et à celle de N.-D. de Pontmain.

Nous disons tous les soirs, au Sanctuaire, la 4e dizaine du chapelet pour es intentions recommandées, et la 5e dizaine pour les défunts.

Faveurs obtenues

Guérisons attribuées à N.-D. du T. S. Rosaire.....	162
Conversions.....	121
Succès dans les examens.....	24
Réussite dans les affaires difficiles.....	77
Heureuse délivrance.....	83
Faveurs obtenues.....	500

Nécrologie

Dame Damase Thibodeau, St Célestin.—Dame Timothée Levesque, Cedar-Hall.—Mr Arthur Kirouac, St Pierre de Montmagny.—Rde Sr. St Anaclet, l'Assomption de Nicolet.—Dame G. Blais, St Paulin.—Dame Adélarde Bellemare, St Paulin.—Dame Jos. Blais, St Paulin.—Mr Alexandre Madore, St Angèle de Rim.—Dame Onésime Beaulieu, Ste Angèle.—Mr Napoléon Thibodeau, Iberville.—Joséphine Dubord, Maisonneuve.—Mr Emery Sabourin, St Rélempteur.—Dame Frédéric Pinal, Champlain.—Dame Vve Pierre Beauchêne, Bécancour.—Mr Alphonse Berthelot, St Jean L'Évangéliste.—Mr Zéphirin Charest, Ste Anne la Pérade.—Dame Exilda Devillers, Ste Anne la Pérade.—Mr Arthur Desrochers, Deschaillons.—Mr Joseph Lépine, Deschaillons.—Mr François Boisvert, Deschaillons.—Mr et Mme Pierre Baudet, Deschaillons.—Dame François Boisvert, Deschaillons.—Dame Hormidas Lambert, North Batteford.—Dame Eva Ferron, St Barnabé.—Mr Jean Bisson, Scott Junction.—Mr Frs. Xavier Voyer, Québec.

Que, par la miséricorde de Dieu, leurs âmes et les âmes de tous les fidèles trépassés reposent en paix !

Deux messes seront dites chaque semaine pour les bienfaiteurs vivants et défunts, parmi lesquels nous comptons toujours les abonnés aux ANNALES.